L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 24 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance,..................$ 6
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paseront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilege des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1845, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle. Orleans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

POUR LES OPELOUSSAS et tous les débarcadères sur la rivière Atchafalaya.—(*Paquebot régulier de la saison*)—Le bateau à vapeur neuf, solide et fin marcheur, SULTAN, capitaine Geo. W. Hargood, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, Lundi, 26 courant, à 2 heures P. M. Il prendra du fret pour tous les débarcadaires sur l'Atchafalaya. Pour fret ou passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à
24 j J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE ORLEANS.
Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle Orléans, St. Martinville, et les ports et plantations intermédiaires.
☞ Le NATHAN HALL est presque neuf, très fort, tire peu d'eau et est bien convenable pour la navigation ci-dessus. Les propriétaires sollicitent une partie du patronage public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
LAFOREST & SQUIRES, 23 Vieille Levée.
6 ja THOMAS WARREN,
31 [illegible] 57 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR la BALISE—Le steamer FAME, capt. J. C. Northup, partira positivement de la N. Orléans tous les samedis à 10 heures A.M. de la Balise tous les dimanches à 10 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle Orléans le lundi soir.
Pour la Pointe à la Hache partira de la N. Orléans tous les mercredis à 10 heures. Il sera de retour le jeudi soir.
M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre son bateau digne de leurs encouragements.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
52 d JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupee, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires*—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, à savoir:
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour Plaquemine et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la N. Orleans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.
Prix du passage—Au dessous de Donaldsonville $2
Do do Au-dessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 nov Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant à la mer nuit à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les lundis au soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nlle Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans l'après midi.
Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize n'auront à passer dans la nuit du samedi au lieu d'y arriver le dimanche comme avant.
Les aménagements et la marche de l'HELEN, sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
ROBERT MURPHY,
22 nov 62, Vieille Levée.

POUR BAYOU SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, et comme hiver, le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans les lundis à 10 heures du matin, et du Bayou Sara les mercredis à 10 heures du matin. Ce bateau est les points dignes du patronage du public; l'elegance de ses chambres et les soins apportés à la confection de sa nourriture garantissent aux voyageurs tous les agréments désirables avec entière sécurité.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
15 sept ☞ OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR LA RIVIERE ROUGE et le Bayou de Glaize—Samedi, 24 courant, à 10 heures du matin—Le steamer W. N. MERCER, fin marcheur et ayant peu de tirant, capitaine A. J. Byron, fera son départ pour le fret au bas de la rue Conti, et partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
G. F. DEMPSEY & Co,
22 jan 29, Nouvelle Levée.

POUR NEW-YORK.—Le navire UNION, capt. Rathbone, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le marché aux legumes ou à
J. W. STANTON & Co.
24 janv enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le brick CAPT. TOM, capitaine Smalley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
23 jan RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK—(ligne de l'Union) Le navire paquebot JOHN MINTURN, capt Stark, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira dans le courant de la semaine. Pour reste de fret ou passage s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co,
20 jan Eng. Magasins and Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot SARTELLE, capitaine Taylor, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à JAS. E. WOODRUFF,
19 janv 60, Camp.

POUR NEW-YORK.—La barque NACHOCHEE, capt Smith, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret s'adresser à TOBY & ROGERT, ou à
17 jan R. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW-YORK—(Ligne de la Louisiane et New York)—Le navire paquebot OSWEGO, capitaine Johnston, partira positivement cet après midi. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
JAMES E WOODRUFF,
13 jan 60 Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire JOHN MINTURN, capitaine D. Stark, partira sous peu pour balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux legumes ou à
J. W. STANTON & Co.
13 janv Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR BOSTON.—Le navire PALMYRA, capt Barston, partira sous peu. Pour fret lourd ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
17 jan 93, Commune.

POUR BOSTON.—Passage seulement—Le navire RIALTO, capitaine Chase, partira sous peu. S'adresser à
17 jan L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Passage seulement—Le navire DIADEM, capitaine Barstow, ayant toute sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la presse à coton d'Orléans, ou à
10 jan LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire LEVI H. GALE, capitaine Thompson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 jan LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le brick OTTOMAN, capitaine Hannum, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour balance du fret, s'adresser à
3 jan RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON—La barque RUSSIA, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE,
27 dec 93 Commune.

POUR BOSTON—(Ligne régulière de Boston et de la Nouvelle-Orléans)—La barque paquebot WARWICK, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux legumes, ou à HARROD, DARING & Co,
23 dec 49 Commune.

POUR BOSTON—(Ligne de Pearson)—Le navire paquebot, fin voilier, ESSEX, capit. Welch, partira après le MAURAN. Pour fret ou passage, ayant presque tout son chargement engagé, s'adresser à bord, ou à RICKER & PEARSON,
23 dec 62 rue du Camp.

POUR BOSTON—Le navire T. W. SEARS, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
20 dec LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR PROVIDENCE (R. I.)—La barque Jane E. Williams, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
1 janv 93, Commune.

POUR PROVIDENCE.—(R. I.)—Le navire HAMBURG, capt Larrabel, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE,
13 jan 93, Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot neuf P. SOULE, capit. Delvaille, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à J. ALEXANDER,
24 jan 26, Commune.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette mexicaine JULIA, capt. F. Zalduondo, partira le 25 courant pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à BERTRAND & SHOE,
14 janv encoig. Royale et Bienville.

POUR MARSEILLE—Le beau navire AFFGHAN, capitaine Dryer, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
24 janv L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX—Le beau navire de première classe NASHVILLE, capitaine Pambrun, partira pour le port ci-dessus promptement. Pour fret de l'encombrement de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à PIERRE POUTZ,
17 janv No. [illegible], rue de la Douane.

POUR NANTES—Partant positivement le 28 courant—Le navire français LE VAILLANT, capt Giraud, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira comme ci-dessus. Pour fret de 150 balles ou leur équivalent, ou passage, s'adresser à bord, ou à JORRY & BRASIER,
14 jan 18, Conti.

CHARRUES—Un assortiment de charrues de C. GARRETT & Co., de Cincinnati, [illegible] Nos. 1, 2, 3 et 5, nouvellement reçues et à vendre chez [illegible] LE BLANC,
26 jan—1m [illegible] Vieille Levée.

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] de Canal, Nouvelle-Orléans.

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, [illegible] encoignure des rues St Louis et Bourbon [illegible] est ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures [illegible]
11 nov

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 24 JANVIER 1846.

L'ELECTION.

Nous publions ci-joint la liste des retours que nous avons reçus jusqu'au moment où nous écrivons. Les whigs ont éprouvé une déroute complète; une déroute tout à fait inattendue pour eux et qui dépasse même de bien loin les espérances des locofocos. D'après la façon dont les choses se présentent, il n'y a point à douter que nous n'ayons tout perdu: Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, Sénat et Chambre des Représentans. Nos vieilles forteresses ont été presque partout prises d'assaut par l'ennemi. Les victoires remportées par les locofocos à la Nouvelle-Orléans, à St. Bernard et à St. Jacques nous ont tellement abasourdis, que la surprise laisse à peine quelque place au chagrin. D'après les détails que nous possédons, c'est à peine si deux paroisses sont restées fidèles à leurs antécédens; ce sont celles de Jefferson et d'Iberville; encore la dernière, tout en donnant une majorité à M. De Buys, n'a-t-elle point élu ses représentans whigs. En somme, c'est pour les whigs une espèce de bataille de Waterloo. L'aile droite n'a point donné à tems, et le corps de bataille a succombé sous le nombre.

Mais, quelque profond que soit le désastre qui les frappe, les whigs ne doivent pas se laisser abattre. Leur cause est encore la bonne cause; leurs principes sont encore les vrais principes; et ces principes sont plus forts que toutes les défaites. Que les vrais whigs serrent leurs rangs; qu'ils se retrempent dans l'adversité; qu'ils y puisent des leçons pour l'avenir; qu'ils apprennent à ne point se leurrer trop facilement de belles espérances; qu'ils apprennent à travailler, non pas plus activement, mais plus efficacement; qu'ils apprennent aussi à se défier des bonnes intentions sans effet, comme des divisions sans motif; qu'enfin, pour triompher, ils ne négligent aucune des ressources de la stratégie électorale; alors ils pourront encore combattre à armes égales contre le parti victorieux, dont les erreurs ne manqueront pas de ramener un jour vers eux tous les hommes dévoués au pays et aux véritables doctrines républicaines.

Le prochain steamer—Les nouvelles reçues directement d'Angleterre ont singulièrement redoublé parmi nous le désir de voir arriver le steamer du 4 janvier. On se demande avec plus d'anxiété que jamais: "Quel aura été l'effet du message! quel aura été celui des premières manifestations du Congrès à propos de l'Orégon?" Les paquebots, soit à vapeur, soit à voile, qui ont porté le message, ainsi que les débats du Sénat et de la Chambre, seront arrivés juste au moment de la crise ministérielle, juste pendant la suspension des séances du parlement. Cette dernière circonstance ne nous parait sans quelque valeur, ni sans quelque avantage pour le maintien de la paix. En effet, la vive irritation qui ne manquera pas de saisir les représentans de l'Angleterre à la réception des nouvelles, n'aura point l'occasion d'éclater sur le champ dans l'enceinte de la Chambre des Communes; le retentissement des discours parlementaires ne viendra point exciter encore la susceptibilité du peuple, qui n'aura plus alors d'autre stimulant que les clameurs de la presse. Celles-ci, on peut en être sûr, seront vives, ardentes, furibondes; mais elles sont moins redoutables quand elles ne se combinent pas avec la voix des orateurs. Les membres du parlement auront donc le tems de se calmer, avant de faire aucune manifestation à propos de l'Orégon; peut-être aussi recevront-ils avant leur réunion les séances du Sénat où ce corps a montré que le marche modérée l'entendait suivre; on n'aurait dans ce cas rien de bien violent à attendre du parlement; on n'aurait point à craindre de le voir pousser le gouvernement dans des voies trop belliqueuses; et lui même ne subirait plus trop directement l'influence du courroux populaire qui monte vite, mais qui s'abat de même. Souhaitons donc, dans l'intérêt des deux pays, que les choses se soient arrangées comme nous l'indiquons. l'amertume de nos différens ne s'accroitrait pas d'une façon notable; et ce serait déjà un grand point de gagné.

Nous ne nous abusons pas cependant à ce point de croire que huit ou dix jours de réflexions puissent apaiser toutes les rancunes; non certes, et nous aurons encore de rudes bordées à soutenir; mais nous sommes si habitués aux injures de l'Angleterre que nous ne devons plus y être extraordinairement sensibles. Les injures, d'ailleurs, ne sont plus des motifs valables de guerre; et nous pouvons les permettre à des adversaires blessés, auxquels nous n'avions garde de pardonner la moindre mesure agressive. Quoiqu'il arrive, les mesures de ce genre, si elles doivent être prises, ne le seront sans doute point sur le champ. Le ministère Russel viendra de s'organiser à peine au moment où partira le steamer: la grande préoccupation du pays, l'abrogation des lois sur les céréales, réclamera impérieusement toutes ses pensées; il ne pourra rien faire d'important avant d'avoir terminé cette question capitale.

Et qui sait si ce ministère whig aura pu même s'organiser au milieu des obstacles sans nombre qu'il doit rencontrer? Qui sait si, au départ du steamer, la crise ministérielle ne durera pas encore? Qui sait si les nouvelles d'Amérique n'auront point modifié la situation? Qui sait.... Eh! mon Dieu, à l'heure qu'il est, au milieu des combinaisons de mille circonstances diverses qui peuvent se présenter, est-il possible d'établir la moindre probabilité? Quelle prévision oser hasarder? Pour notre part, nous ne serions pas assez hardis pour avancer la plus petite de toutes, fussions-nous doués du sens prophétique dont certains de nos confrères font un si fréquent usage; et nous appelons tout simplement de nos vœux la prompte arrivée du steamer, qui doit jeter un peu de jour sur l'horizon politique et nous apporter (ce qui n'est pas le moins du monde à dédaigner) la suite, peut-être même la fin du COMTE DE MONTE-CHRISTO.

ASCENSION.—Nous apprenons verbalement que Duncan F. Kenner, whig, est élu sénateur. Les deux représentans locofocos sont élus, l'un par 2 et l'autre par 4 voix de majorité.

On verra par les annonces que MM. Kellogg & Thayer, de New-York, ont mis en vente, en ville, chez MM. Sexton & Seymour, un grand assortiment de lithographies coloriées.

On trouve aussi au même endroit une fort belle mappemonde.

Il paraît, d'après le *Mobile Register*, que le coup de vent de lundi a causé des dommages assez considérables dans le port de Pensacola. Plusieurs bâtimens ont plus ou moins souffert.

Chronique Locale.

COUR CRIMINELLE.—Frank Frost et J. P. P. Lacrique, accusés de vol, ont été mis en jugement et acquités.

James Moore, accusé de vol, comparaissait pour la lecture de son acte d'accusation et a plaidé non coupable.

Jose Ramon et John Ryan accusés de vol, ont été mis en liberté sur un *nolle prosequi*.

COUR DU RECORDER GENOIS.—Pierre Brugnot, accusé d'avoir volé des fers au Rail-road, est examiné et envoyé devant la Cour Criminelle. Il a été admis à fournir caution en $500.

John Green et W. Donnelly accusés d'avoir battu et volé John Smith, mercredi soir, sont examinés et envoyés devant la Cour Criminelle.

L'affaire de Etienne Daunoy, accusé d'avoir faussé une balance, sera examinée aujourd'hui.

Une femme a été trouvée morte hier, rue Dorsière. Le verdict présidé par le coroner, a rendu un verdict de "morte d'une attaque d'apoplexie."

Thomas Clines, Sam. Baxter et Patrick Norton, ont été arrêtés hier, comme suspects. En visitant leur domicile, le capit. Youenes a trouvé divers instrumens comme ciseaux, tire vis, &c. Ces instrumens se rapportent parfaitement à ceux avec lesquels on a forcé les portes d'un magasin il y a quelques semaines. Ils seront prochainement examinés.

MEXIQUE.

Hier, après l'arrivée de la barque *Perio*, venant de Vera-Cruz, le bruit a couru que M. Slidell, notre ministre plénipotentiaire, avait reçu l'ordre de quitter le Mexique, et qu'on ne lui avait même pas donné d'escorte pour se rendre à Vera-Cruz. Un porteur de dépêches est venu passager à bord du *Perio*, se rendant à Washington.

On assure encore qu'en apprenant ces nouvelles, le commandant du *Somers* avait immédiatement envoyé à Mexico un détachement de gardes de marine pour escorter M. Slidell.

Ont été nommés par le Président avec l'assentiment du Sénat:
TEXAS—MM. Robt. S. Herndon, surveilleur et inspecteur des douanes à Velasco.
Alex. Sommerville, do, à Carallo,
Gallen Hooges, do. à Matagorda.
W. C. V. Dashiel do. à Sabine,
G. M. Collensworth do. à Corpus Christi.
A. G. W. Davis do, à La Vaca.
MARYLAND. Wm. H. Cole, do, à Baltimore.
James Polk, officier naval à Baltimore.
LOUISIANE—Pierre T. Landry—Surveyor général des terres publiques dans l'Etat de la Louisiane, en remplacement de Francis D. Newcomb, destitué.

ILLINOIS—Le recensement de l'Etat de l'Illinois qui vient d'être complété donne à cet Etat une population de [illegible].
Il y a [illegible] quatre comtés dont on n'a pas le chiffre. L'augmentation de population sera d'environ 200 mille, ce qui [illegible] de près de cinquante pour cent.

Le sénateur Morehead [illegible] n'a pu encore occuper son siège au Sénat des Etats-Unis, pour cause de maladie.

NEW-JERSEY.—La législature de New-Jersey s'est organisée le 13 à Trenton. [illegible] été élu orateur, et le général [illegible] président du Sénat.

Un grave accident est arrivé [illegible]

CONGRES.

15 Janvier—SÉNAT—Après quelques travaux peu importants le Sénat entre en session de l'exécutif et peu après s'ajourne jusqu'au lundi 19.

CHAMBRE—C. J. Ingersoll, au nom du comité des affaires étrangères, présente un bill à l'effet de mettre en vigueur le traité conclu en mars 1841 entre les E. Unis et la république du Pérou. Après deux lectures ce bill est renvoyé, sur motion de M. Adams, à l'examen de la Chambre en comité général.

La Chambre reprend ensuite la discussion de la question de l'Orégon.

M. Cocke, du Tennessee, parle contre l'avis à donner à l'Angleterre. Il soutient que cet avis pour faire cesser l'occupation commune amènerait une suspension des négociations d'abord et inévitablement ensuite une guerre avec l'Angleterre. A la dernière session cela fut considéré par tout le monde comme une mesure devant amener la guerre; or elle n'a pu changer de caractère depuis lors. MM. Brown, Wentworth et autres sont dans une contradiction avec eux-mêmes. A la dernière session, ils pensaient en outre, et il cite longuement leurs opinions, que l'avis à donner était une mesure appartenant au pouvoir exécutif. Comment se fait-il donc qu'on pense autrement aujourd'hui?

M. Bedinger de la Virginie parle à peu près dans le même sens; quoique partisan de l'administration actuelle, il n'est pas d'opinion qu'il faille donner avis de cessation de l'occupation commune: bien persuadé qu'une sage temporisation nous doit assurer la possession pacifique de tout l'Oregon. Il traite ensuite fort durement M. Giddings.

M. Morse, de la Louisiane, est d'opinion qu'on doit donner l'avis de cessation d'occupation commune, parce que c'est un commencement d'action sur ce sujet et parce que les négociations sont suspendues. Le gouvernement britannique ayant rejeté la proposition pacifique que nous lui avions faite pour la quatrième, et il l'espère du moins, pour la dernière fois, il faut lui donner cet avis de suite avant qu'il ne puisse se raviser et accepter notre offre ou nous soumettre les mêmes conditions comme une nouvelle proposition de sa part. Si l'Angleterre nous faisait cette offre, nous serions tenus, par un sentiment d'honneur, de l'accepter.

L'Angleterre n'a jamais dit son dernier mot sur cette question, et nous l'avons dit, nous. Nous ne pouvons plus revenir sur l'offre que nous avons faite, et l'avis dénonçant la cessation de l'occupation commune ferait comprendre à l'Angleterre quelle est notre détermination à ce sujet.

M. Dobbin, de la Caroline du Nord est en faveur de donner l'avis—Il considère cette dénonciation de cessation d'occupation comme une mesure pacifique, et c'est comme telle qu'il la soutient.

La Chambre s'ajourne.

MASSACHUSETTS—Le message du gouverneur Briggs est un document simple et lucide, comme devraient être tous les messages. Il est en faveur d'un tarif protecteur. Les finances sont en très bon état. Parlant de la difficulté qu'il y a à obtenir la punition des personnes coupables de crimes capitaux, il recommande de proportionner la punition aux crimes; de n'appliquer la peine capitale qu'au meurtre au premier degré, et l'emprisonnement à perpétuité pour le second degré.

Il y a 360 détenus dans l'asyle des aliénés de Worcester.

Le fond des écoles monte à $810,493 60, dont l'intérêt annuel est distribué parmi les écoles publiques de l'Etat. La taxe levée par les comtés pour leur entretien excède une piastre par personne dans tout l'Etat On compte 194,984 écoliers dans l'Etat.

FEUILLETON.

LES FRANCS JUGES.

(Voir l'*Abeille* des 20, 21, 22 et 23 janvier.)

V

LA NOVICE.

Le franc-comte parut se résigner; il s'assit sur une saillie du rocher à côte d'Irène et laissa tomber sa tête entre ses mains. Il y eut quelques instans de silence.

—Nous venons tous deux de voir la mort bien près de nous, Othon, lorsque nous nous retrouvions à la suite d'une séparation bien longue, dit doucement l'Italienne. Mais vous ne m'écoutez pas. A quoi donc songez-vous, monseigneur?

—A la diète de Forsheim, répondit le comte.

—Toujours ambitieux! reprit Irène avec un sourire douloureux. Eh bien, soit! moi aussi je serai ambitieuse avec vous et pour vous. Je serai une utile alliée, croyez-le. Pour vous j'ai fait beaucoup déjà, mais je veux faire plus encore. Vous savez que je tiens mes promesses, Othon, et sans doute vous êtes prêt à tenir les vôtres, ajouta-t-elle en le regardant fixement. Je veux que mon dévoûment soit pour vous une dot royale et que vous n'ayez pas à vous reprocher le choix de votre fiancée. Qui sait si la pauvre fille déshonorée et sans héritage ne vous apportera pas une province en échange de votre anneau, le jour où vous la nommerez la comtesse de Lippe.

—Comtesse! murmura Othon en comprimant un rire ironique.

L'Italienne pâlit et porta vivement la main à son cœur. Mais elle feignit de ne pas avoir entendu, et continua avec un air de douceur et de sang-froid sans que sa voix s'altérât:

—Ce sera un beau jour pour moi, Othon, que celui où je ferai mon entrée dans votre château de Dethmold. Alors la jeune fille qui a dû se cacher sous les haillons d'une bohémienne pour fuir la maison paternelle pourra lever la tête devant tous et se glorifier de son amour. Alors je serai fière d'avoir eu foi en vous, Othon, et de vous avoir aimé comme aiment les femmes de mon pays et de ma race, d'un amour absolu, sans réserve, sans défiance. Oh! j'ai hâte de faire tomber à mes pieds cette robe de pélerine.

—Vous avez raison, Irène, dit le franc-comte, car vous êtes plus radieusement belle encore sous les robes de velours et de damas de Venise. Mais les splendides costumes ne vous manqueront pas à Dethmold, je vous jure. Toutes vos fantaisies seront satisfaites. Je veux faire plier sous le poids des bracelets d'or vos bras si blancs, dont les fatigues ont un peu amaigri les gracieux contours, ma belle maîtresse!

Et il posa ses lèvres sur le bras d'Irène.

L'Italienne devint livide et reprit d'un ton précipité:

—Othon! à qui donc croyez-vous parler? Votre maîtresse n'existe plus. Il n'y a ici qu'Irène Colonna que vous avez juré d'épouser. Votre père est mort. Quoique ce dur vieillard vous eût maudit et chassé, il n'a pu vous déshériter. Vous êtes seigneur et maître de ce franc-comté. Nul obstacle ne nous sépare. Quand tiendrez-vous votre promesse?

—Folle enfant! qui croit que les princes sont maîtres de leurs volontés comme de la vie de leurs vassaux! répondit le franc-comte. Viens à Dethmold, Irène, et tu verras les chevaliers de ma cour s'incliner devant toi et briser des lances en ton honneur. Tu auras des colliers d'or, des pages pour porter ton missel et ton coussin de velours à la chapelle, et assez de sous d'or pour faire crier à tous les manans rassemblés sur ton passage: Vive la noble Irène!

La jeune fille se leva par un mouvement soudain et superbe d'indignation. Puis se croisant les bras et écrasant du regard son déloyal amant, elle répliqua d'une voix sourde:

—Outragerez-vous longtemps ainsi, Othon, celle qui est votre femme devant Dieu? Prenez-garde! Vous n'auriez pas intention de tenir votre promesse, n'est-ce pas, monseigneur! Vous savez que je ne suis pas de ces lâches créatures que l'on trompe et dont on se joue! Avez-vous donc oublié à quel instant terrible vous m'avez dit pour la première fois: Je vous aime! Vous vous taisez, comte de Lippe. Faut-il donc aider votre mémoire paresseuse? Chassé par votre père, vous êtes arrivé à Rome comme le plus humble des voyageurs, avec une bourse vide et un poignard sans fourreau. Mon père vous trouva assis, sombre et triste, sur les marches de marbre de son palais; Romeo Colonna était un seigneur généreux, et il vous accorda une sainte hospitalité. Confiant dans la loyauté de son hôte, confiant dans vos protestations, il vous admit une nuit aux assemblées secrètes qui se tenaient dans son palais et où les barons romains discutaient le despotisme de Grégoire VII. Quinze jours après, une de ces réunions était interrompue par l'arrivée du cardinal Colonna, mon oncle, qui était un des favoris de Grégoire, mais qui aimait toujours son frère Romeo. Il entra brusquement dans la salle sans que les serviteurs eussent osé porter la main sur lui et l'empêcher d'avancer. Il jeta un regard rapide sur les barons assemblés et ne dit que ces mots: "Messeigneurs, il faut vous séparer et regagner chacun au plus tôt vos châteaux et vos forteresses, car le saint-père sait tout. Il a un espion parmi vous!" Cela dit, le cardinal se retira sans nommer l'espion. Tous les yeux se tournèrent vers vous, étranger, nouveau venu, qui n'aviez donné aucune garantie de votre fidélité. Mon père, le noble Romeo Colonna, s'écria aussitôt:—"L'étranger est mon hôte, et qui le soupçonne. Je réponds de lui!" Mais vous étiez bien jeune, Othon, et à l'aspect de regards défians et irrités, de ces épées nues, vous êtes devenu pâle comme la mort. Aujourd'hui, sans doute, vous ne pâliriez plus. Les barons crurent lire votre crime sur votre visage; ils remirent les épées au fourreau, mais votre mort fut résolue.

Vous vous en doutiez, car vous vous connaissiez déjà aux choses de haine et de vengeance. L'assemblée se sépara. Un instant après, au lieu de monter dans votre chambre, d'où vous ne seriez plus sorti, vous vous arrêtiez au seuil de la mienne. Déjà vos regards et votre bouche m'avaient parlé d'amour; je n'avais pas répondu, mais j'avais écouté. Je vous vois encore au moment où vous veniez d'entrer dans cette chambre sacrée pour tous. Je me réveillai, effrayée comme si l'incendie tordait ses langues de flammes autour des piliers du palais, et vous distinguant vaguement dans l'ombre, à la lueur d'une lampe mourante, croyant à l'audace d'un voleur ou d'un bandit, j'allais crier au secours. Ce cri, c'était votre mort. Mais déjà, vous agenouillant devant moi et pressant ma main froide et tremblante de vos lèvres, vous me dites à voix basse: "Noble Irène, on a trompé les barons; ils me croient traître à leur cause et veulent me tuer comme un espion; les épées et les poignards m'attendront sur l'escalier tout à l'heure, on me cherchera partout dans le palais, partout excepté dans cette chambre sainte et bénie, puisqu'elle est la vôtre. Cachez-moi dans ce sanctuaire inviolable, et je serai sauvé, et ma vie vous appartiendra comme celle de l'esclave à son maître!" Les femmes sont généreuses, Othon; elles ne connaissent pas la lâcheté: j'eus pitié de vous et je vous donnai asile. Une heure se passa. Des pas précipités résonnèrent dans les escaliers et les corridors du palais. Comme mon cœur battait. Othon, quand mon père entr'ouvrit ma [illegible] et que je vis étinceler les torches dans le corri[illegible] feignis de me réveiller d'un profond somm[illegible] fut assez hardi pour franchir le seuil de [illegible] d'Irène Colonna. Oh! comme je [illegible] en mon cœur contre ces hommes qui osai[illegible] soupçonner de trahison! Le lendemain, [illegible] fut arrêté et emprisonné sur la dénonciation [illegible] traître; le lendemain, je fuyais de Rome avec vous, car ma pitié m'avait perdue. Plus tard [illegible] la mort de votre père vous a rappelé à Dethmold, moi, sur votre prière, je suis retournée dans [illegible] ville où j'avais laissé un nom déshonoré; [illegible] c'est comme la fiancée du franc comte de Lippe que j'ai osé implorer le pardon de mon oncle le cardinal Colonna, car mon père est mort dans sa prison. Mais je sais haïr comme je sais aimer, [illegible] Othon, et je n'ai pas encore oublié que je suis [illegible] maison Italienne dont la noblesse vaut la [illegible]. Ainsi donc, prenez garde!

[illegible] plus bas, Irène, répliqua froidement le [illegible] écoutez-moi. Je suis lié par d'impérieuses [illegible] politiques. Un mariage ruinerait en ce [illegible] mes projets.

[illegible] se rapprocha de lui et le regardant avec [illegible]

—Impossible! répéta Irène avec un sourire amer; et comme en se jouant, elle détacha tout à fait le cordon et étreignit la trompe dans ses mains brûlantes. Impossible: Enfin, vous jetez le masque. Votre amour était un trahison. Ainsi, vous avez brisé ma vie; vous avez fait d'une jeune fille pure, crédule et dévouée, une femme vile qui n'a plus droit à aucun abri, à aucune protection! J'ai été pour vous un instrument de votre ambition comme l'homme d'armes qui se fait tuer pour vous, comme le transfuge que vous lancez dans un camp ennemi, et comme à eux vous me dites de tendre la main pour que vous puissiez y jeter le salaire de mes services. Vous voulez me payer la honte dans laquelle je dois vivre désormais. Oh! noble comte, je vous avais bien dit que vous ne me connaissiez pas, ajouta-t-elle avec un tremblement nerveux. Tenez, par pitié pour vous, ne répétez pas ce que vous avez dit. Je tâcherai de l'oublier. Dites-moi que vous avez voulu m'éprouver, que vous ne jetez pas vos sermens aux quatre vents comme une vaine poussière, que vous n'avez pas lâchement joué avec mon cœur aimant et sincère, car, je vous le jure, Othon, par la mort de Romeo Colonna, je vous ne le pardonnerais pas!

—Mais avez-vous jamais pu croire, Irène, dit alors le comte avec une sorte d'emportement comprimé, que je choisirais pour femme une fille déshonorée!

—Déshonorée! répéta d'une voix inarticulée la malheureuse enfant, qui devint pâle comme la mort et dont le regard ébloui vit tout chanceler autour d'elle ainsi que dans un vertige.

Et machinalement elle cacha sous les plis de sa robe la trompe de chasse du franc-comte.

—Lorsque je puis espérer d'atteindre les plus hauts sommets de la puissance, continua cruellement le franc-comte, par un vol audacieux comme celui de l'aigle, voulez-vous que j'attache une chaîne de fer à mes serres? Lorsque la femme que j'épouserai peut me servir d'échelon pour monter à la hauteur où brille le globe impérial, voulez-vous que j'abdique l'avance en m'alliant à une femme qui a couru le monde comme une aventurière et une bohème!

—Pour vous, Othon! c'est pour vous que j'ai joué ce rôle d'aventurière indigne d'une Colonna, dit Irène frémissante. Et elle ajouta en joignant les mains comme tu me punis, mon Dieu!

Puis se levant droite devant Othon et le regardant avec fierté!—Il est temps, monseigneur, que vous appreniez à me connaître. Ne croyez plus avoir à lutter contre une fille timide et désarmée qui supplie et s'agenouille dans son humiliation et qui baise la main qui la frappe. Insensé! tu n'as pas réfléchi à ce que peut faire contre toi la femme qui a tant fait pour toi. Sache donc, Othon, que celle qui t'a apporté le message du cardinal Colonna, celle qui, par lui, t'a rendu favorable le pape Grégoire VII, peut à cette heure te perdre d'un seul geste.

—Folies! dit le comte. Je sais braver les colères de femme. Et il se leva à son tour.

Irène Colonna étreignit convulsivement la trompe de chasse et reprit:

—Vous l'avez voulu, Othon. Vous avez méprisé mes prières et mes menaces. Désormais ma vie est brisée. Ma vengeance ne se fera pas attendre. Nous mourrons ensemble.

—Que voulez-vous dire! murmura le seigneur westphalien en cherchant à cacher par un rire forcé l'inquiétude vague qui s'emparait de lui. Je sais que vous autres Italiennes vous êtes habiles en toutes sortes de conjurations magiques et de poisons. Mais je porte sur moi une croix bénite, et certes, loin de vous choisir jamais pour échanson, je ne boirai pas dans le verre que vos blanches mains auraient effleuré.

A ce nouvel et grossier outrage la jeune fille répondit avec un regard de mépris altier

—Hélas! monseigneur, je n'ai besoin ni de sortilèges ni de poisons pour ma vengeance. Elle est prête, elle est juste et n'attend que mon signal!

Et en même temps elle enroulait autour de son poignet le cordon de la trompe.

Le trouble d'Othon augmenta en voyant l'assurance extraordinaire de la pèlerine; cependant il répliqua avec un éclat de rire contraint:

—Voulez-vous donc me forcer, le poignard sur la gorge, à vous épouser, belle Irène?

—Trêve à vos sarcasmes, comte de Lippe, dit-elle avec le même dédain suprême. Je vous dis que vous ne tarderiez pas à vous repentir d'avoir changé en ennemie mortelle la seule femme qui vous ait aimé pour vous et non pour votre titre, vos biens et vos trésors. Écoutez donc ma dernière parole. Je porte sur moi le parchemin sur lequel est inscrit le contrat de notre union. Il est signé par le cardinal Colonna, mon oncle, qui ne m'a pardonné ma faute et qui a favorisé vos prétentions dans le conseil de Grégoire VII que sur la foi de cette alliance. Si elle a lieu, le saint-père peut disposer en votre faveur du landgraviat de Thuringe. Signez! il est encore temps. Je j'oublie tout!

—Vous êtes aussi éloquente que belle, Irène Colonna, dit le franc-comte. Mais votre beauté et le landgraviat de Thuringe ne peuvent l'emporter sur le globe d'or que je vois briller, chaque nuit, dans mes rêves, et qui m'attend maintenant à la diète de Forsheim.

—Aveugle ambitieux! s'écria alors la fière Italienne, tu m'as assez humiliée. Regarde donc pour la dernière fois ces montagnes, ces vagues, ces forêts, ton bien et ton domaine. Toute cette terre t'est soumise, et pourtant elle va devenir ton tombeau.

Et entr'ouvrant sa large robe de pélerine, elle saisit la trompe de chasse qu'elle avait tenue cachée, et la portant à ses lèvres, elle en tira un son éclatant et prolongé.

—Que faites-vous? s'écria alors Othon s'élançant vers Irène pour lui arracher la trompe fatale.

—Ah! tu comprends enfin, Ours de Lippe! dit-elle avec un sourire de pitié. Mais il n'est plus temps. Ne m'as-tu pas appris toi-même que cette voûte de neige qui surplombe sur nos têtes bien au dessus des véritables parois du rocher peut s'ébranler au son de la clochette des chevaux et au cris des bergers qui appellent leurs troupeaux? J'ai voulu que la trompe de chasse d'un noble comte avait le même pouvoir.

Et elle jeta alors la trompe à ses pieds.

—Grâce! pitié! murmura le puissant seigneur épouvanté: grâce! Je signerai.

—Dieu a prononcé. Il est trop tard, dit l'Italienne en lui montrant le pic.

Déjà la masse de neige s'ébranlait, oscillait, se divisait et semblait prête à s'affaisser.

—Sauvons-nous! s'écria le comte éperdu.

—Impossible! répondit-elle avec un sang-froid glacial. Pourquoi tenter des efforts inutiles et vains? Avant deux minutes nous serons écrasés, ensevelis sous cette trombe de neige. Mais courons ensemble, dit, Othon, nous périrons ensemble.

Alors il alla droit à elle, et pressant les mains frêles de la jeune fille dans ses mains robustes comme dans un étau de fer,

—Quel droit avais-tu donc sur mon avenir, Italienne?

—Quel droit avais-tu sur le gaugrave d'Herminsberg? répliqua Irène sans pousser un cri de plainte, quoique la douleur la fit pâlir.

—Sais-tu, reprit encore Othon, que si nous échappons à ce danger, ton crime est de ceux que châtient le bourreau?

—Mais nous n'échapperons pas, répondit-elle avec le même calme dédaigneux.

Alors le franc-comte, égaré par la folie de la terreur, la repoussa violemment à terre, et ramassant la trompe de chasse par une sorte d'instinct désespéré, se mit à faire retentir ce désert de son appel de sons rauques, précipités, dans l'espoir d'un secours impossible.

Le pic tout entier paraissait trembler sous l'oscillation monstrueuse des neiges qui allaient se détacher et couvrir toutes les parties basses. De tous côtés une couche de flocons blancs scintillait au soleil.

Le ravin au fond duquel grondait le torrent de la Lippe était le seul passage opposé à la ligne des pics de la Terreur, d'où glissaient déjà des quartiers de roc, mais il était couvert d'une voûte de neige qui malgré son apparence durcie et compacte pouvait à chaque instant crouler sous les premiers pas.

L'Italienne attendait la mort, sans s'épouvanter des craquemens et de la pluie de neige qui commençait à tomber autour d'elle.

Othon sonnait toujours de sa trompe un appel furieux et suprême.

Tout à coup des aboiemens sourds répondirent aux sons de la trompe. D'où pouvaient-ils venir? Pas un être animé ne se dessinait sur cet horizon morne et menaçant qui entourait le comte de Lippe et la jeune fille, et dont la blancheur monotone brûlait leurs regards.

Le comte Othon épiait avec une attention pleine d'anxiété la direction de ces aboiemens qui semblaient sortir de quelque issue souterraine, lorsqu'ils se rapprochèrent, et que deux têtes de chiens énormes apparurent soudainement entre les branches d'un arbre dont la souche était enracinée dans le ravin, tandis que l'extrémité de ses rameaux noueux s'élevait en dehors jusqu'au rebord du sentier où se trouvaient nos fugitifs.

Dans son angoisse désespérée, ce fut pour lui un éclair d'espoir que de voir ces bêtes monstrueuses de force, fouillant la neige de leurs pattes et de leurs mufles, et aboyant en regardant avec des yeux intelligens et doux ceux qu'ils croyaient en péril.

—Soyez les bienvenus, guides fidèles qui méritez un chenil d'or! s'écria-t-il dans le premier transport de la joie.

Puis il réfléchit que, pour arriver à cette issue, les chiens devaient avoir trouvé un passage sous la neige. Mais ce passage était-il praticable pour un homme, voilà ce qu'il ignorait. Alors seulement il se demanda s'il était possible que ces chiens fussent accourus à l'appel de la trompe, seuls, uniquement guidés par leur instinct, ou s'il n'était pas plus vraisemblable de penser qu'ils avaient été lancés et guidés par une volonté humaine.

Il fit quelques pas vers l'ouverture que les chiens déblayaient toujours, et ne tarda pas, en effet, à distinguer une forme humaine, immobile, à l'entrée du ravin, puis il entendit une voix douce et pénétrante lui crier:

—Cramponnez-vous aux branches de l'arbre; elles sont solides, et pourvu que vous ne regardiez pas dans le gouffre, vous parviendrez facilement à descendre jusqu'à son tronc noueux.

Othon crut entendre une voix céleste, et il se dirigeait vers le ravin pour s'élancer aux branches protectrices, lorsqu'en se retournant il aperçut Irène toujours impassible. Maintenant qu'il se croyait à peu près sauvé, il eut comme honte d'abandonner une femme et lui dit:

—Venez! hâtez-vous! la neige va descendre!

L'Italienne ne bougea pas et répondit tristement:

—Que Dieu soit loué de la miséricorde qu'il vous fait, Othon; mais puisque je suis si honteusement trompée dans toutes mes espérances, j'aime mieux [illegible]

Malgré son cruel égoïsme, le comte de Lippe ressentit comme une sorte de remords. Dans le paroxysme de son épouvante, il eût pu tuer Irène; mais, à cet instant, il pensait que la vengeance de cette jeune fille était celle d'une maîtresse jalouse et trahie dans l'avenir de sa vie entière, et involontairement son amour-propre était flatté de cette violence de passion.

Il alla donc vers elle et la saisissant dans ses bras comme un enfant, grâce à sa force herculéenne, il l'emporta malgré sa résistance en lui disant: Irène! je ne veux pas que tu meures!

Cependant la neige descendait du pic avec furie.

Le comte s'était accroché aux branches, qui plièrent sous le fardeau, mais qui le supportèrent, et, après quelques instans, il parvint à la petite plate-forme d'où l'arbre s'élançait. Les chiens sautèrent aussitôt autour de lui, léchant ses mains et le caressant.

Il déposa Irène au pied de l'arbre, puis il plongea son regard sur l'entrée du ravin qui s'ouvrait en face de lui.

Mais il frissonna lorsqu'il vit qu'il en était séparé par un espace, un vide, facile peut-être à franchir pour un chasseur des montagnes, mais formidable en ce que le moindre faux pas devait faire glisser l'imprudent dans un abîme au fond duquel rugissait le torrent, [illegible] en mille pièces.

Il détourna avec horreur les yeux du gouffre, et les porta sur l'étrange gardien que le hasard venait d'amener au secours des fugitifs.

Le franc-comte resta ébloui en contemplant la plus charmante vision qu'il fut donné à un homme de rêver.

C'était une jeune fille vêtue de la robe de laine blanche à capuce des religieuses du couvent de Varenholz et tranquillement appuyée d'une main sur le long bâton à pointe de fer des montagnards.

Un chrétien devait la comparer à ces angéliques figures de séraphin qui auréolent de leur cercle radieux le trône du Seigneur dans les vieux tableaux. Un poète en eût fait une de ces ondines, de ces reines des flots, dont le visage gracieux et idéal semble toujours près de s'évaporer devant un regard trop hardi.

Le capuchon de sa robe était retombé et laissait voir ce visage d'enchanteresse que la douleur ou les macérations avaient marbré çà et là de quelques sillons bleuâtres. Ses cheveux, dont les bandeaux avaient été bouleversés par la violence du vent, paraissaient être d'or fluide, tant leur couleur blonde atteignait ces tons fauves et dorés chers aux grands peintres, et ils faisaient éclater la blancheur éblouissante de son teint; ce brillant qu'offrent aux yeux les reflets du velours et la moire du satin. La pâleur nacrée de ses joues n'avait rien de cette couleur mate et triste sous laquelle s'étiole la fraîcheur de la jeunesse. Ses narines finement coupées, pures et délicates, comme si le plus grand des statuaires les eût taillées dans l'albâtre transparent, charmaient par des teintes roses comme celles des plus délicieux coquillages des mers indiennes. Ses yeux étaient doués d'une irrésistible expression de candeur, de franchise et de douceur; ils étaient bleus, mais de ce bleu changeant et animé qui prend aux heures de fortes émotions les reflets de l'émeraude; ils étaient frangés de longs cils noirs touffus et veloutés, et leur sourire, qui semblait éteint dans les larmes, devait jeter des rayonnemens à enivrer l'homme le plus froid et le plus rude.

Un coup d'œil suffit au franc-comte pour embrasser ces détails que la plume décrit si longuement.

La jeune novice (elle ne portait pas sur sa robe de laine blanche la croix de drap noir des religieuses), voyant Othon immobile, crut qu'il hésitait à franchir l'espace qui les séparait, et lui cria:

—Hâtez-vous! hâtez-vous! en lui montrant du doigt l'effroyable masse qui roulait du haut du pic.

En effet, une pluie de neige, de fragmens de glace azurée et de pierres tombait déjà sur le sentier et brisait deux branches de l'arbre du ravin, qui frémissait jusqu'à ses racines.

Othon épouvanté regardait le gouffre.

Irène alors se leva avec un orgueilleux sourire, et, refusant l'appui du bâton ferré que lui tendait la novice, elle sauta légère comme un oiseau, de l'autre côté.

Puis elle attendit, et s'adressant au comte,

—Là où une femme a passé, reculeriez-vous, monseigneur!

L'Ours de Lippe devint pourpre de colère et se mordit les lèvres, mais sentant trembler sous lui la petite plate-forme, il prit son élan, et, les yeux fermés, sauta par-dessus l'abîme.

Presque aussitôt la lavange du pic s'écroulait, et quoique ce fût du côté opposé au ravin, le petit sentier, les marges du ravin et l'arbre tutélaire furent couverts de neige, bouleversés et remués par l'effrayante secousse.

—Eloignons-nous vite! s'écria la novice, car dans le voisinage de l'avalanche un éboulement pourrait dresser devant nous un mur infranchissable. Cela arrive rarement, mais il est inutile de s'exposer par sa propre faute.

Ils se trouvaient alors engagés dans un souterrain dont l'aspect eût sans doute saisi d'effroi les plus intrépides chasseurs, si l'obscurité n'eût caché aux regards les horreurs de ce chemin de roches disjointes, humides, crevassées ou aiguës, qui surplombaient le torrent furieux.

EMMANUEL GONZALES.

[*La suite à lundi.*]

☞ Nous appelons l'attention des planteurs, capitalistes et autres sur la vente de la belle résidence de ville, située rue des Ursulines, appartenant à la succession de Mme Poeyfarre. Quelques autres propriétés, ainsi que deux plantations sucrières et des esclaves seront aussi offertes en vente, aujourd'hui, à midi, par MM. Whitley et Spear, encanteurs, à la Bourse de Cité, rue St Louis.

☞ L'attention du public est appelée sur la vente publique qui aura lieu lundi, vingt six du courant, à dix heures du matin, rue Royale, No. 199, entre St. Pierre et Orléans, à l'effet d'opérer un partage entre héritiers. Parmi les objets qui seront offerts en vente, se trouve une quantité de plats d'argent, de toutes forme, couverts à filets, porte huiliers, etc. etc., aussi en argent; de très belles glaces françaises, pendule, piano de Pleyel, et une quantité d'autres meubles, porcelaine, etc. etc. 24 jan—2

VENTE A CRÉDIT DE MARCHANDISES SECHES ET LINGE FAIT.
☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à crédit et sans réserve, de marchandises sèches et linge fait, qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures, au magasin d'encan de F. H. Pettipain, No. 136, rue de Chartres.

Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente de 15 beaux esclaves qui aura lieu aujourd'hui midi à la Bourse St. Louis, par le ministère de M. Borger, Encanteur.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 23 janvier 1846.

COTON—Arrivé depuis le 20 courant, de Louisiane et Mississippi 7,304 balles; Tennessee et North Alabama 2,516; Arkansas 1,344; Lac 30; Floride 135; Mobile 45 ensemble 12,195 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 4,416 balles; Havre 2,059; Havane 506; Boston 2,990; Philadelphie 416: ensemble 10,263 balles: ce qui occasionne un accroissement dans le stock de 1,932 balles, laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés ce jour, un stock de 133,311 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er.—Stock en mains....		7,556
Reçu cette semaine....	12,195	
Arrivé antérieurement....	454,775	
		466,970
		474,526
Expédié cette semaine....	10,263	
Expédié antérieurement....	330,952	
		341,215
Stock en mains, ce soir 23 janvier,		133,311

Depuis notre dernière revue, la demande en coton, a été modérée; les prix se rapportent à nos dernières cotes, bien que les basses qualités n'obtiennent généralement à des prix un peu plus aisés. Mercredi, les ventes s'élevèrent à 4,000 balles; hier, à 3,000 et aujourd'hui, à 2,000, en tout 10,000 balles, qui ont été prises par les acheteurs de tous pays. Mercredi nous avons eu des nouvelles d'Europe plus fraîches, qui ne nous ont porté aucun changement sur le marché de Liverpool.

Les ventes de la semaine s'élèvent à [illegible] balles; celles des trois derniers jours à 10,000 balles, dont le détail suit: Louisiane et Mississippi, 307 balles @ 6¾; 270 @ 7; 30 @ 6¾; 221 @ 6½; 100 @ 7½; 92 @ 6; 25 @ 7; 302 @ 6¾; 72 @ 7¾; 100 @ 6½; 150 @ 6¾; 500 @ 6¾; 220 @ 6; 100 @ 6½; 100 @ 6½; 105 @ 6¾; 300 @ 7; 542 @ 6¾; 23 @ 6; 95 @ 6¾; 140 @ 6¾; 83 @ 7; 530 @ —, 70 @ 6; 700 @ —; 1,300 @ —; 150 @ 7¾; 223 @ 6½; 67 @ 7¾; 94 @ 6⅝; 401 @ 6 9/16; 33 @ 6½, 105 @ 7½; 804 @ —; 211 @ 6¾; 90 @ 6¾; 171 @ 7; 133 @ 6; 36 @ 6¾; 90 @ 5¾; 200 @ 6; 55 @ 7¾; 75 @ 7½; 100 @ 7; 300 @ 6½; 200 @ 6; 300 @ 7 cents par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Ordinary to good ordinary....	6 @ 6¼
Middling....	6½ @ 6¾
Middling Fair....	7 @ 7¼
Fair....	7½ @ 7¾
Good Fair....	7¾ @ 7⅞
Good and Fine....	8½ @ 8¾
	9 @ 0

TABAC—Le marché n'a subi aucun changement, depuis notre dernier rapport; nous n'avons eu connaissance d'aucune vente depuis plusieurs semaines. Cette inaction existera jusqu'à ce que la nouvelle récolte nous arrive en plus grande abondance. Inférieur, 2 @ 2¾; ordinaire, 2¾ @ 3¼ cents; bon, 3¾ @ 4¼ cents; beau, 4¾ @ 5¼ cents choix 5¾ @ 6 cents par livre.

Arrivé depuis le 20 du courant, 100 boucauts, expédié dans le même laps de tems, pour les Antilles, 19 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main....		7,672
Arrivé cette semaine....	100	
Arrivé antérieurement....	8,207	
		8,307
		15,979
Expédié cette semaine....	19	
Expédié antérieurement....	12,399	
		12,418
Stock en mains, ce soir 23 janvier,		3,561

SUCRE—Il y a eu très bonne demande ces trois derniers jours. Les ventes se sont élevées à 1,500 boucauts et les prix sont devenus extrêmement fermes; les cours sont de 4¾ @ 6¾ cents par livre pour les qualités extrêmes. Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente sur habitation depuis notre dernier rapport.

SUCRE DE LA HAVANE—Pas de changement à signaler. Nous cotons: Brun 8¾ @ 9¾ cents, Blanc 11¾ 12 cents par livre.

MELASSE—Pendant ces trois derniers jours, la demande s'est maintenue très active et il en est résulté une nouvelle hausse sur les prix; le cours étant maintenant 23½ cents par gallon, avec très peu de choses en vente. Nous n'avons entendu parler que d'une seule vente sur habitation depuis notre dernier rapport, une faible récolte à 18½ cents par gallon.

FARINE—Les affaires ont été importantes depuis notre dernier rapport; les détenteurs ayant baissé leurs prétentions de 12½ @ 25 cents plusieurs milliers de barils ont été vendus de $4 75 @ $4 87½ par baril. Hier le marché était plus ferme et dans quelques cas on a passé $5 par baril pour du Ohio, mais les acheteurs ne sont pas généralement disposés à payer ce taux. Farine des moulins de St. Louis $5 75 @ $6 par baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché aux provisions est tout à fait inactif, et tellement incertain, qu'il nous est impossible de le coter maintenant. PORC, le Mess s'est vendu de $12 @ $13 et la Prime de $10 @ $11 50 par baril; de grandes quantités pourraient être achetées à la plus basse de ces [illegible]. Nous notons quelques ventes de porc en grenier de 5 @ 5¼ cents par livre. En BŒUF, il ne se fait rien. [illegible] Mess $10 en baril et $5 en demi baril; Prime $7 [illegible] baril. GRAISSE, il s'est fait des affaires considérables [illegible] à ½ cent. Nous cotons maintenant 6¾ @ [illegible] par livres; Jambons 7 @ 8 cents, enveloppés et [illegible] 7¾ @ 9¼ cents par livre. Le BEURRE de l'OUEST [illegible] vend de 10 @ 14 cents par livre, suivant la qualité et [illegible]MAGE 7 @ 7½ cents par livre.

WHISKEY—Le marché [illegible] vers une baisse à la date de notre dernier rapport, [illegible] depuis, et de fortes transactions ont eu lieu, la plus grande partie à 20 cents par gallon pour le rectifié.

GRAINS—Le marché au maïs a baissé. Les ventes de ces trois derniers jours s'élèvent à environ [illegible] sacs aux prix de 40 @ 48 cents par boisseau, [illegible] et les conditions. Les avoines se vendent [illegible] par boisseau en grenier ou en sacs. [illegible]

[illegible] 3¾ @ 4¾ cents par livre, suivant les qualités, les conditions, etc.

CAFE—Il s'est fait peu d'affaires depuis notre dernière revue. Les prix sont restés les mêmes, soit: 7¾ @ 7¾ cents par livre pour le Rio, suivant la qualité. Il ne se fait rien pour ce moment-ci, dans les autres dénominations.

CHANGE—Il n'y a aucun changement dans notre dernier rapport, si ce n'est qu'il y a moins de demande. Nous cotons: Sterling 7 @ 7¾ pour cent de prime; francs 5 30 @ 5 35. New York à 60 jours 2¾ @ 3 pour cent d'escompte, checks 1 @ 1¼ pour cent d'escompte.

FRETS—Nous n'avons aucun changement à mentionner sur le fret à l'étranger ou du cabotage, si ce n'est que ce dernier a une tendance vers la hausse.

FRETS.

COTON....	Pour Liverpool....	13/32 @ 7/16d la livre.
do	Pour Havre....	¾c.... la livre.
do	Pour New-York....	$1 75 @ $2 — p. ball.
do	Pour Boston....	¾c. par livre.
TABAC....	Pour Cowes, &c....	Point d'embarquement.
do	Pour Londres, direct....	Point d'embarquement.
do	Pour Hamb. et Brême.	Pas de navires.
do	Pour Liverpool....	40s. par b.
do	Pour Havre....	$10 — @ — — le bct.
do	Pour New-York....	$4 50 @ — — le bct.
do	Pour Boston....	$5 — @ — — le bct.
do	Pour Philadelphie....	$5 — @ $5 50 le bct.
SUCRE ET MELASSE—Ports du Nord.		
do	De la côte....	$4 50 @ $5 — par bct.
do	De la ville....	$3 50 @ $3 75 par bct.
BACON....	Pour New-York....	Point d'embarquement.
PORC....	Pour Boston....	Point d'embarquement.
do	Pour New-York....	Point d'embarquement.
do	Pour Boston....	Point d'embarquement.
FARINE....	Pour New-York....	55 c.... par baril
do	Pour Boston....	60 @ 00c.... par baril
PLOMB....	Pour New-York....	$0 — @ — — do
do	Pour Boston....	$0 — @ $0 — do
CHANVRE....	Pour New-York....	$7 50 @ $7 75 la bl.
do	Pour Boston....	$8 — @ — — la bl.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Navire Vesta, Boubry, Havre, Jenkins & Tigler
Barque David, Nichols, Philadelphie, G W Hynson
Barque Louisiana, Williams, Baltimore, Harrod, Crabtree & Moody
Barque Daniel Webster, Cole, Falmouth, Ang., Jenkins & Tigler
Brick Tom Paine, Anderson, Savannah, A Kearney & co
Goel Experiment, Brown, baie de Montego, J W Zacharie & co
Steamer Louisville, Coleman, Louisville, capitaine

ARRIVÉS.
Navire Geo Stevens, Cushing, de Liverpool.
Navire Osprey, Brown, de Liverpool.
Navire Swanton, Duncan, du Havre par Falmouth.
Navire Win Gray, Crosby, de la Havane.
Navire Judah Touro, Marcey, de Liverpool.
Barque Constance, Milton, de Newcastle, Me.
Barque Parvo, Kinney, de Vera Cruz.
Barque Rose Standish, Spencer, de New York.
Barque Coosa, Garvin, de St Kitts.
Barque Hayne, Trescott, de Charleston.
Brick Nancy Pratt, Stevenson, de Mayaguez.
Brick Hadee, Dowell, de Ragged Island.
Brick Caucasian, Watts, de Demerara.
Brick Gen Marion, Hindt, de Galveston.
Brick Junius, Cooper, de Palerme.
Goel Mary Emily, Staples, de Balize Honduras.
Goel Defiance, Balentug, de Falmouth, Jam.
Goel Trident, Longhurst, de Trinidad.
Goel Panter Jeannette, Brown, de Tampa Bay.
Goel Veto, Walber, de Springfield.
Goel Pomme d'Or, Lattoons, de Springfield.
Goel Experiment, Bradford, de Pascagoula.
Goel Industry, Long, de Mobile.
Goel Sarah Bladen, Hopkins, de Covington.
Goel Sun, Perkins, de Covington.
Steamers Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Uncle Sam, Van Dusen, de Louisville.
Medora, Hendrick, de Vicksburg.
Arkansas No 4, Beatty, de la rivière Blanche.
Wave, Harris, de Tuscumbia.
National, Dales, de Cincinnati.
Alhambra, Borcher, de Cincinnati.
Clarksville, Irwin, de Nashville.
Glencoe, Montgomery, de Louisville.
M B Hamer, Wells, de Yazoo City.
May Queen, Bower, du Bayou Lafourche.
Troy, Dobbin, de Louisville.
Diamond, McConnell, de Louisville.
Ocean Wave, Cameron, de St Louis.
Kaniscka, Irwin, d'Alexandrie.
Empress, Ellis, de Cincinnati.
Wm R King, Hooper, de Louisville.
Paul Jones, Walworth, de Milliken's Bend.
Hardiames, Brondwell, de Milliken's Bend.

☞ Un bienfait à l'humanité.—Le MAGICAL PAIN EXTRACTOR de Connell, ce merveilleux remède reconnu par tous ceux qui en ont fait usage, est le plus efficace spécifique connu contre toute blessure produite par le feu. Nous garantissons la guérison dans les cas suivants, sous peine de rembourser l'argent: brulures, éruptions cutanées, écrouelles, scrofules, mal d'yeux, érisypèles, hémorroïdes &c.
☞ Le véritable remède se trouve au No. 50, rue Poydras.

☞ On ne saurait trop le répéter, que le REMEDE MAGNETIQUE DE DALLEY, cette merveille du siècle, est maintenant en vente 151, rue de Chartres, en cette ville. Des centaines de certificats d'hommes d'Etat, d'écclesiastiques, d'éditeurs de journaux &c. sont là pour garantir ses cures étonnantes faites par ce remède. Il n'a jamais failli dans les brulures, inflammations, plaies &c. &c. sans laisser de cicatrice. L'argent est rendu si le remède ne guérit pas ainsi qu'il est dit. Les droguistes et les marchands de la campagne pourront s'approvisionner à des conditions très libérales.
N.B. Un grand assortiment des meilleures médecines est en vente au No. 151, rue de Chartres. 22 janv

☞ Le bateau de la malle BRILLIANT, pour Bayou Sara, la côte et les lieux intermédiaires, arrivera aujourd'hui et repart dimanche, 25 cour., à 10 heures du matin.
W. H. AVERY.

☞ Le bateau de la malle CLINTON, pour Bayou Sara, Fort Adams, la côte et les lieux intermédiaires, partira aujourd'hui Samedi, 24 courant à 10 heures.
W. H. AVERY.

FRANKLIN HIGH SCHOOL.
136, Condé.
COURS D'ETUDES: Langues anciennes, élémens d'arithmétique et d'algèbre, géometrie, arpentage, histoire, géographie, langues françaises et espagnole, musique vocale et instrumentale.
Dans l'intention de donner aux jeunes créoles toutes les facilités possibles pour apprendre à bien parler l'anglais, on n'a été négligé. Trois professeurs anglais font leurs cours de sciences, histoire, &c. en anglais.
Les propriétaires de cette institution se consacrent tout entiers à l'accomplissement de leurs devoirs; ils espèrent se rendre digne du patronage d'un public éclairé.
On y admet des pensionnaires et des externes.
Les pensionnaires font partie de la famille de M. Elkin qui a la langue est l'anglais.
LEWIS ELKIN, STEPHEN GAY, } Directeurs.
24 janv

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS
Election de deux Capitaines pour le dit Corps.
VU la promotion du capitaine D. Augustin au grade de brigadier-général commandant la Légion de la Louisiane,
Vu la démission du capitaine A. Schreiber
Le Bataillon d'Artillerie se réunira en bourgeois, à l'Arsenal, le 8 fevrier prochain, pour procéder à la nomination des deux places vacantes.
La boîte du scrutin sera ouverte à 9 heures precises du matin et fermée à midi.
L'élection sera présidée par le major, messieurs les lieutenants L. A. Barberin et P. J. Delpit, juges d'élection, et l'adjudant sous-officier L. Bernard, secrétaire.
Par ordre du major,
24 jan F. SAUTON, adjudant-major.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

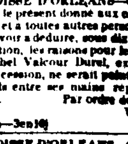

VOUS êtes prévenu que la compagnie se réunira en comité général dimanche prochain, 25 du courant, à dix heures du matin, chez le premier lieutenant. Ceux qui ne pourront y assister sont priés d'envoyer par écrit leurs votes qu'ils les empêcheraient de s'y rendre, vu que d'après les délibérations prises à cet effet dans le dernier comité, les réglemens seront mis en exécution.
Par ordre du capitaine,
Le maréchal des logis-chef,
21 jan JQUES. LEON.

Succession de Eugène Macarty.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michel Valcour Durel, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
24 jan—3en10j Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Prudence Martin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Baptiste Bordenave, exécuteur testamentaire de feue Prudence Martin, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 janv—3en10j Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Michel [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Jean Baptiste Vidal, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
24 jan—3en10j Régistre des Testamens.

EN MAGASIN—Un grand assortiment de Lithographies coloriées, de Kelloggs, Thayer & Needham; ainsi de Phelp, cartes marines, géographiques, &c. Ces articles sont offerts aux marchands de la campagne et à tous les colporteurs et détaillants, à des prix avantageux.
Aussi—Cadres et vitraux, à vendre.
SEXTON & SEYMOUR,
24 jan—1 No. 5, Vieille Levée.

EN débarquement du Talma, et à vendre par le soussigné:
56 barriques Vin rouge;
9 demi barriques Vin blanc, vieux Sauterne.
24 jan CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
200 caisses Vin rouge Lafite, Margaux et Gruau La rose, en bouteilles et en demi bouteilles,
60 caisses vieux Vin rouge Latour et Haut Brion,
[illegible] Bouchons fins,
30 barils vieux Whiskey Monongahela;
10 do Eau de vie de pêches;
1000 demi boites Sardines, marque Duffo;
1200 boites et demi boites petits Pois;
300 ditto Cèpes à l'huile;
16 caisses Fruits assortis, à vendre par
24 jan CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

EN débarquement de la barque [illegible]:
6 caisses coton à coudre, [illegible],
2 balles brin blanc à carreaux,
2 do do uni,
3 do serviettes fil, barres bleues et roses.
A vendre par DUNCAN KENNEDY,
24 janv 22, Toulouse.

SEL par le navire LEANDER.
2,000 sacs gros,
2000 sacs fin, à bord et à vendre par
24 jan DUNCAN KENNEDY, 22 Toulouse.

SEL par le navire OSPREY.
2,400 sacs gros,
300 sacs fin, à bord et à vendre par
24 jan DUNCAN KENNEDY, 22 Toulouse.

[illegible]

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
GRANDE LOGE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
☞ La grande communication annuelle de la G.·. L.·. devant avoir lieu dimanche prochain, 25 janvier, à onze heures du matin, nous donnons avis à nos FF.·. de l'O.·. que tous ceux qui possèdent le 3e G.·. de M.·. pourront être admis à cette séance.
Par ordre du Grand Maître,
22 jan—3 F. VERRIER, Grand-Secrétaire.

A VENDRE en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, les articles suivans, savoir:
100 barriques vin rouge Montferrand,
40 do do St Estephe,
40 do do Vieux St Julien,
100 caisses vin vieux rouge, Chateau Margaux et Larose,
100 do do Vieux blanc Haut Sauterne et Haut Barsac,
50 do do do en 24 1/2 bouteilles,
50 do Prunes à l'eau de vie,
50 do Abricots do do,
25 do Cerises do do,
60 do Eau de fleurs d'oranger,
20 do Liqueurs superfines.
En débarquement du navire Alesto, savoir
50 barriques vin rouge Montferrand,
100 caisses vin vieux rouge, Chateau Margaux et Lafitte,
100 do do blanc Haut Barsac et Sauterne.
50 do do do do en 24 1/2 bouteilles
150 mille bouchons fins et surfins.
Et en magasin.—Un assortiment de divers articles de Bordeaux. DUBUCH.
22 janv—3 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

NOUVEAUTÉS par liquidation.—J. DELOUVRE, cessant les affaires au mois de mai prochain, a l'honneur d'annoncer aux dames et au public en général, qu'il vend en ce moment, au prix de fabrique, tous ses articles de modes et nouveautés, tels que chapeaux et capotes pour dames et enfans, cachemir et mousseline laine, soieries noires pour robes, cols, pellerines et mouchoirs batiste brodés, écharpes cachemir véritable, écharpes soie, etc. rubans, sacs, bourses, évantails, voilettes dentelle, corsets, et généralement tous articles de saison et de premier choix.
Robes brodées et écharpes dentelle pour mariage. Incessamment l'ouverture d'un joli assortiment de chapeaux de paille, rubans et autres nouveautés de printemps.
24 jan—30 J. DELOUVRE, 141, Royale.

IL a été trouvé UNE GROSSE CLEF, que l'on pourra réclamer au bureau de ce journal. 24 jan

BILLETS de la Banque des Ameliorations, à vendre en lots à la convenance des acheteurs.
24 jan HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale.

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre par sommes à la convenance des acheteurs, par
24 jan HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale.

CIGARES DE LA HAVANE—Un complet assortiment de cigares de la Havane, à vendre à bon marché pour du comptant, ou pour de bons billets, par
24 jan HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale.

FARINE—121 barils superfine en débarquement du steamer Brunswick, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
24 jan 79 Tchoupitoulas.

CORDES d'emballage et ficelle—250 rouleaux corde No 1, 300 do No 2, 50 rouleaux ficelle; 4 rouleaux grosse corde d'emballage, 9 balles chanvre, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.,
24 jan 79, Tchoupitoulas.

FROMAGE—caisses en débarquement du steamer National, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
24 jan 75, Tchoupitoulas.

VIN — 300 pipes vin Saint Lucar, Canaries, Malaga, Sicile, Marsala, Pique Madère, Marseilles, Porto, Sherry, Champagne &c. quelques une en remise de droit, (drawback) à vendre par ROBERTS & HALL,
24 janv 75, Magazine.

SALERATUS—30 en tierçons, barils, demi dito et barils, à vendre par
ROBERTS & HALL.
24 jan 75, Magazine.

CHANDELLES—300 boites blanc de baleine assorties à vendre par ROBERTS & HALL.
24 jan 75 Magazine.

LIQUEURS du Pays — 100 barils N. E. rum, genièvre, eau de vie et esprits purs de preuves différentes, ainsi que du whiskey commun, à vendre par
24 jan ROBERTS & HALL, 75, Magazine.

VITRE—400 boites assorties, d'une qualité supérieure, à vendre par ROBERTS & HALL.
24 jan 75 Magazine.

THÉ frais 200 paquets vert et noir, Impérial, poudre à canon, young Hyson, Souchong et Pouchong en caisses et demi do et en boites de 6, 12, 13 et 14 livres à vendre par ROBERTS & HALL,
24 jan 75 Magazine.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Talma, Alesto et Amelia, de Bordeaux:
50 barriques de vin rouge, St. Emilion.
40 do do [illegible]
EDOUARD LARRONDE
24 janv [illegible]

GOMME blanche triée—6 futailles gomme blanche triée en débarquement du navire Talma, à vendre par
CHAS. DUFOUR, 11 Conti.
24 janv

VIN rouge en barriques—200 barriques vin rouge de diverses qualités, à vendre par CHAS. DUFOUR
24 janv 11 Conti.

CHAMBERTIN—50 caisses Chambertin, récemment arrivé et à vendre par CHAS DUFOUR
24 janv 11 Conti.

TOILES IRLANDAISES—Un assortiment de toiles irlandaises de qualité supérieure [illegible] à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20 rue de la Douane.

TOILES A DRAPS—Un assortiment de toiles à draps, de qualité supérieure, de 4-4, 6-4, 10-4 et 12-4 de large, à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20 rue de la Douane.

LINGE de Table—Quelques caisses linge de table damassé, de 6-4, 7-4 et 8-4 de large, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane.

BRIN à Mousquaires—Quelques caisses brin blanc et écru, uni et à carreaux, à vendre par
SMITH BRYAN, 20 Douane.
24 jan

LISTADOS—Quelques caisses listados, à raies et à carreaux bleus et couleurs assorties, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane.

BRETAGNES et Platilles—Quelques caisses bretagnes et platilles fil, qualité supérieure, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane.

NAPPES et Serviettes—Nappes et serviettes fil, damassées, grandeurs et qualités assorties, nappes et serviettes fil unies, bordures, qualités assorties, à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20 rue de la Douane.

MOUCHOIRS de batiste, unis, à ourlets et à jours, imprimés, grandeurs et qualités assorties, mouchoirs purs, veroni, et madras coton, qualités assorties, à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20 rue de la Douane.

MOUSSELINES—Un assortiment général de mousselines, consistant en mousselines unies, à raies et à carreaux, linon, jaconats, nansouk, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane.

FIL—Quelques caisses fil de Paris pour cordonnier, qualités, couleurs et numéros assortis, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane.

OSNABURGS ET TOILE pour tentes, fil, à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20 Douane.

COUTILS, MERINOS, &c.
No. 86 rue de Chartres.
UN superbe assortiment de coutils légers pour pantalons,
Plusieurs caisses de coutils, haute nouveauté,
40 pièces mérinos, Paturle, [illegible] & Co.
Quelques balles cotonnade fantaisie,
Un magnifique choix de piqués pour gilets, et plusieurs autres articles nécessaires à la toilette des messieurs.
Toutes ces marchandises seront vendues au détail comme par le passé. T. F. MINVIELLE.
23 janv—6

Madame F. FRYER,
Encoignure Bienville et Royale,
VIENT de recevoir par le navire Nashville, du Havre, un grand assortiment de jolis chapeaux de paille et autres, pour le printemps. Aussi de belles mousselines pour robes, Foulards et bandes pour robes, et de la parfumerie fine, qu'elle vendra au cabinet. 23 jan

A VENDRE—Une Habitation Sucrière située dans les environs de la Nouvelle Orléans, ayant environ 500 arpens défrichés, quelques arpens en bois debout et prairies, ensemble avec les esclaves, chevaux, mules, bêtes à cornes et ustensiles aratoires.
Environ 80 arpens sont plantés de cannes. Cette habitation est renommée pour la fertilité et le site de la bâtisse est un des plus agréables de l'Etat. S'adresser à
S. L. JOHNSON, 17, rue Royale
ou à JOSEPH LALLANDE,
23 jan—☞ 106 Poydras.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Succession de feu Antonio Argote y Villalobos, voudront bien les présenter aux soussignés, curateurs, ou à leur avocat F. B. Conrad; et toutes personnes qui doivent à la dite succession voudront bien payer immédiatement leur compte. JOSEPH VARGAS,
23—3 E. MARIN.

UNE veuve sans enfans, désire trouver à se placer comme nourrice. S'adresser au bureau du journal. 23 janv

UN jeune homme de 23 ans, nouvellement arrivé de Paris, désire trouver un emploi comme garçon de salle ou garçon de comptoir, ou aide cuisinier dans un hotel; il est parfaitement capable de remplir ces emplois, il parle français, allemand et anglais et est muni de très bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille.
23 jan—1

DIVERS—12,000 cigares différentes marques Regalia et Millar, 100 paniers champagne demi et quarts bouteilles, 30 caisses vin Curcier, et Haut-Brion, 50 do do St Emilion, 30 do do Sauterne, 5 balles bouchons pointus; 10 do do 30 barils madère imitation; 25 do Porto; 2 barils saucissons de Lyon; 10 caisses sardines grandes boites, 5 do demi boites; 30 caisses absynthe, 50 do kirsch, 100 caisses liqueurs demi et quarts bouteilles; 50 do fruits à l'eau de vie; 20 do curaçao, en débarquement et à vendre par R. CAHUZAC,
23—3 34 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de cigares de la Havane, marques de choix, à vendre par J. M. CABALLERO,
23 jan 32, Vieille Levée.

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
23 janv 32 Vieille Levée.

GOMME—5 sacs, venant de Vera Cruz, à vendre par J. M. CABALLERO,
23 janv 32, Vieille Levée.

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
23 jan 32, Vieille Levée.

HUILE ET OLIVE—400 paniers de la marque Flagnol et Fossal, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
23 jan rue St-Louis, No. 90.

SARDINES A L'HUILE—4000 boites et demi boites de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par
23 jan AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 90.

VIN DE CHAMPAGNE—600 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par AUG. MOLIER,
23 jan rue St Louis, No. 90.

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers Guignolet, en paniers et demi paniers, à vendre par A. MOLIER,
23 jan rue St-Louis, No. 90.

BOUCHONS—Bouchons fins et ordinaires par balles, de 30,000 de 10,000 et par sacs de 1000 et 600, à vendre par
23 jan AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 90.

VIN ROUGE EN CAISSES—300 caisses de la marque St-Julien, (Médoc) de la Mission &c &c, à vendre par
23 jan AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 90.

CURAÇAO ET MARASCHINO—100 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 90.

LIQUEURS ASSORTIES—300 caisses liqueurs fines et surfines, à vendre par AUG. MOLIER,
23 jan rue St-Louis, No. 90.

VERMICELLE ET MACARONI—40 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 90. 23 jan

BOUTEILLES VIDES—[illegible] à vendre par AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 90. 23 jan

SAVONS DE MARSEILLE—[illegible] à vendre par AUG. MOLIER, rue St-Louis, No. 90.

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'Incendie.
Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1846.
L'ELECTION annuelle des directeurs pour cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie, encoignure Camp et Commune, le lundi 2 février 1846, entre 10 heures A. M. et 1 heure P. M.
21 janv GEORGE C. LAWRASON, Secrétaire.

Compagnie du Chemin à Coulisses entre la Nlle Orleans et Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1846.
L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu à leur bureau, encoignure des rues Canal et Carondelet, lundi 26 janvier, à 4 heures et demie P. M.
Les actionnaires sont priés d'être ponctuels, vu que des affaires importantes leur seront soumises.
Par ordre.
14 janv—13 ADOLPHE LAYET, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1846.
A UNE assemblée du Bureau des directeurs de cette institution, tenue le 12 courant, un dividende semi-annuel de 10 pour cent ou $5 par action a été déclaré, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux [illegible] après vendredi, 16 courant. JOHN PEMBERTON,
14 janv—10 Président.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nlle-Orléans, 12 janvier 1846.
L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année [illegible] aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi 2 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. G. LEGENDRE,
14 jan—Men 15 j Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nlle-Orléans, 13 Janvier, 1846.
A L'ASSEMBLÉE annuelle des Directeurs de cette Institution, tenue le 12 courant, les personnes suivantes ont été élues comme Directeurs pendant l'année courante.
Messrs: C. TOLEDANO, E. B. HARRIS, B. O. VIGNAUD, F. POUTZ, Fs. FERRER, P. MASPERO, JOHN PEMBERTON.
Et à une assemblée spéciale du Bureau des Directeurs tenue ce jour, M. John Pemberton a été élu Président de cette Institution, et M. John A. Waysham, secrétaire.
14 jan JOHN PEMBERTON, Président.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orleans, 10 janvier 1846.
AVIS est par le présent donné qu'une élection de neuf directeurs, de la part des actionnaires, pour servir durant l'année courante, aura lieu à la maison de banque, le lundi vingt six janvier courant, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.
12 janv R. M. DAVIS, caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan—Nlle. Orléans, 10 janvier 1846.
UNE assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau, No. 45, rue du Camp, lundi, 2 février prochain, pour l'élection de neuf directeurs pour continuer la liquidation des affaires de la dite compagnie.
10 jan—[illegible] CH. BRIGGS, secrétaire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orleans, le 5 janvier 1846.
L'ELECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, lundi, 2 fevrier prochain, entre les heures de 10 du matin et 2 de l'après midi.
6 jan FRED. FRIY, caissier.

OCCASION RARE.
☞ On offre à vendre à des conditions avantageuses un des plus jolis MORCEAUX DE TERRE aux environs de la ville et à vingt minutes de marche de la Bourse, un morceau de terre contient 18 beaux Terrains, dont six [illegible] mesurant ensemble 96 pieds de face, sur 314 [illegible] les autres 12 mesurant de 30 à 31 pieds [illegible] de profondeur [illegible] ce morceau de terre qui [illegible] est le plus élevé [illegible] et est établi en jardin, avec [illegible] fruitiers, il y a dessus une bonne maison de quatre appartemens [illegible] à l'encoignure Prieur et Columbus [illegible] attention avec un petit capital, et pour plus ample informé [illegible] s'adresser à ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.
P. S. On pourrait y faire un magnifique verger [illegible] donnerait de très belles rentes.

☞ AVIS—M. [illegible], arrivé récemment des Attakapas, est prié de faire connaître son domicile aux soussignés. J. F. BERCIER & Co.
22 jan 54 Vieille Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et à nos pratiques, que pour leur convenance, nous avons transporté notre magasin au No 30, rue du Canal, à côté de MM. Pollard & Green, où nous sommes prêts à les servir [illegible] de leur visite. Nous offrons l'assortiment suivant de marchandises.

GARTHWITE, PAYAN & Co.
Magasin d'Habillemens, en Gros et en Détail.
No 10, rue du Canal, (Parading-Row) entre Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No 225, Broad street, Newark N.J.
Reçu par les navires Bartelle, Orleans, St. Mary, Union, Louisa, Tennessee, Glasgow, Ship Hampshire, les marchandises suivantes:
Surtouts en couvertures bleues, blanches et vertes. Paletots ditto ditto, surtouts et paletots en flushing [illegible] et gilets monkey ditto, surtouts et paletots en [illegible] casimir, gilets monkey, idem [illegible] en jersey, pantalons en jersey, pantalons cruzé, fantaisie française et allemande, habits de voyage à l'Albertine, [illegible] paletots surtout et fantaisie [illegible] habits écourtés, à la prince Albert, [illegible]
Ce tout fait expressément pour ce marché, [illegible] des pantalons en peau de daim [illegible]
PANTALONS—En casimir croisé fantaisie et [illegible] de fantaisie, carreaux, petites raies, et drap français [illegible] de Cadix, en linsey, kersey, cotonnade [illegible] de Kentucky à carreaux.
GILETS DE DESSOUS—A collets droits, [illegible] en casimir uni et à carreaux, [illegible] bombazine, satin à carreaux.
CHEMISES—Caleçons, mouchoirs de poche [illegible] gants et chemises mérinos tricotés, coton [illegible] brin blanc, toile grise, coton [illegible]
BRETELLES—Gomme élastique, de fabriques [illegible] françaises, tricotées en coton blanc et coloré, [illegible] 100 douzaines chaussettes en laine, [illegible] familles.
PARAPLUIES et autres articles; [illegible] pour hommes et enfans, idem en drap pour [illegible]
HABILLEMENS D'ENFANS—de toutes sortes et qualités.
Les habitans, les détaillans et pacotilleurs sont invités à examiner les articles ci-dessus [illegible] ailleurs. Nous n'avons pas [illegible] à meilleur marché que les autres, [illegible] nos marchandises—Loin de [illegible] "Prix Fixe" "Vente au prix coutant" [illegible] au-dessous du prix d'achat.
24 jan GARTHWAITE, PAYAN & Co.

DENIS COUTEAUD, Marchand-Tailleur, No. 3 [illegible] encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public que d'après les services de M. Picot, si avantageusement connu en ville, il continuera, comme par le passé, à faire toutes espèces d'habillemens qui sous le rapport de la coupe et du fini ne laisseront rien à désirer. Ses prix sont des plus modérés.
Il a aussi le plaisir de faire savoir à ses nombreux amis qu'il vendra aux prix les plus réduits, les articles suivants provenant des derniers arrivages d'Europe et du Nord: Paletots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &.
19 jan—90

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son bureau rue St. Louis, No 8, près de la Levee; ayant un vaste emplacement, il se chargera de recevoir en magasinage, toutes sortes de marchandises à des conditions très libérales.
Nouvelle-Orleans, 2 janvier 1846. P. P. COMER.
Références.
MM. J. B. BLACHE,
GEORGE PARDOW Jr. & Co
7 jan—1m CHAS. TOWNSEND & Co.

MOULINS A SUCRE.
UN Moulin à sucre, cylindres 16 pouces diamètre 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre [illegible] pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 28 pouces diamètre [illegible] pieds de long.
Les moulins à sucre ci-dessus, proviennent de la célèbre manufacture "Allaire" et sont à vendre à des conditions raisonnables, par ROBERT DYSON,
7 janv—1m 96 Commune.

AU GRAND LUCULLUS,
Rue Toulouse, No. 29, Nouvelle-Orléans.
De la table à l'Amour,
De l'amour au combat.
FÉLIX BOUSQUET,
A L'HONNEUR de donner avis à ses amis, à messieurs les habitans, avec ou sans famille, ainsi qu'à messieurs les voyageurs, qu'ils trouveront dans l'établissement qu'il vient d'ouvrir [illegible], une table somptueuse, parfaitement servie, et les mets les plus recherchés.
Des lits neufs et des chambres spacieuses [illegible] sont d'un comfort exquis.
Une table d'hôte sera servie à midi heure [illegible] jeuner et à trois heures pour le dîner.
M. F. B. recevra les commandes pour la ville [illegible]
En sa qualité de dégustateur, M. F. B. aura [illegible] mieux assortie.
Tout respirera chez lui l'ordre et [illegible] modicité de ses prix.

HOTEL D'ORLEANS,
115 Rue de Chartres.
AVIS—M. GEORGE prévient Messieurs les habitans [illegible] qu'à partir de ce jour la pension et logement [illegible] $1 par jour, très bonnes chambres, [illegible] excepté les chambres de familles [illegible] $1 25 cents par jour. Pour la pension sans le logement [illegible] semaine $4, par mois $16. Comme la confiance [illegible] ne nous a jamais manqué, nous espérons que [illegible] tinuera.
Nouvelle-Orléans, ce 20 janvier 1846. 22 jan

AVIS AUX MILITAIRES.
LES membres du Yager Band informent [illegible] qu'ils ont formé un corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de New-Orleans Brass Band, et que [illegible] être pourvus de leur uniforme; [illegible] pour les militaires, les corps civils, les bals, [illegible] et sérénades.
On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lindner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. Chassy, encoignure Douane et Chartres, ou chez M. [illegible] chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, [illegible] l'avoir. 21 jan

JAMBONS—30 tierçons et 75 barils jambons, bien sucrés, disposés expressément pour les familles, les hôtels, à vendre en magasin par JAMES E. WOODRUFF,
23 janv 60 Camp.

FARINE—1500 barils farine des moulins de la ville de St. Louis, en débarquement du steamer [illegible] à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
23 janv 60 Camp.

EAU-DE-VIE—[illegible] pipes vieille eau de vie d'Armagnac Dupuy et Seignette, en magasin et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
23 janv 60 Camp.

BŒUF séché—10 barils bœuf séché, de New York, reçus par le navire Sartelle et à vendre en magasin par JAMES E. WOODRUFF,
23 janv 60 Camp.

NOURRICE.—Une personne recommandable [illegible] vient de perdre son enfant, désirerait trouver à se placer en qualité de nourrice. S'adresser aux Nos. [illegible]

[illegible]